

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 248

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOU Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNERI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Objet : Poursuite de la cartographie des habitats forestiers du site Natura « Petite Montagne du Jura »

PREAMBULE

Objet et financement des études Natura 2000

En tant que structure animatrice du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura », et conformément au cahier des charges relatif aux missions et engagements pour l'animation du DOCOB, Terre d'Émeraude Communauté a notamment pour mission l'**amélioration des connaissances scientifiques et techniques relatives au site**. Pour ce faire, plusieurs actions sont envisageables, en fonction des thématiques et des moyens disponibles : lancement et suivi d'études, encadrement de stages ou de projet tutorés, réalisation de suivis naturalistes, etc.

Depuis 2002, de nombreuses études naturalistes ont été réalisées sur le site Natura 2000 afin d'alimenter l'état des lieux du patrimoine naturel réalisé dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site et d'actualiser les connaissances disponibles concernant les habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire.

Les dépenses liées aux études Natura 2000 comprennent les prestations extérieures (bureaux d'études spécialisés, frais de publication des marchés). Dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) en cours, le **financement des études est pris en charge à 100%** par l'Europe (FEADER 63%) et l'Etat (37%), en fonction des crédits disponibles et des priorités définies au niveau régional.

Une cartographie des milieux forestiers inachevée

Le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » s'étend sur une superficie totale de 38 293 ha. Les milieux forestiers occupent un peu moins de 50% de la surface du site Natura 2000, soit approximativement 19 000 ha.

Au vu de cette superficie et du montant des subventions allouées au fil des années pour la réalisation d'études, il n'a pas été possible de cartographier en une seule fois l'ensemble des habitats forestiers présents sur le site. **Cette cartographie a donc été réalisée par tranches :**

- Tranche 1 (2013-2014) : cartographie de 2 600 ha
- Tranche 2 (2015-2016) : cartographie de 1 300 ha
- Tranche 3 (2017-2018) : cartographie de 3 300 ha
- Tranche 4 (2019-2020) : cartographie de 2 800 ha

Soit un total de 10 000 ha de milieux forestiers cartographiés sur 19 000 ha existants : **9 000 ha restent donc à cartographier.**

Importance de la connaissance des habitats forestiers

Dans le cadre de sa mission d'animation, le service Natura 2000 de Terre d'Émeraude Communauté, structure animatrice du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura », est régulièrement consulté sur les enjeux écologiques connus sur le site et la compatibilité de divers projets avec leur préservation et les objectifs du DOCOB :

- Ces porteurs à connaissance s'inscrivent notamment dans le cadre de la procédure d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000. Dans ce domaine, les listes d'activités de référence mentionnent plusieurs items relatifs à la gestion forestière : ainsi, sont concernés par ce dispositif les documents d'aménagement forestier en forêt publique et les plans simples de gestion en forêt privée, mais également certaines coupes et certains travaux en milieu forestier.

- D'autre part, face au réchauffement climatique et aux problèmes sanitaires des forêts, nombre de propriétaires s'interrogent sur la gestion à mener sur leurs parcelles boisées et témoignent d'un intérêt grandissant pour la plantation expérimentale d'essences exogènes, supposées plus résistantes à la sécheresse. Parfois, ces essais impliquent la **transformation de parcelles boisées feuillues** pour lesquelles le service Natura 2000 ne dispose d'aucune donnée cartographique « habitat ».

La connaissance des habitats naturels en présence et des enjeux écologiques associés est un prérequis essentiel à l'établissement de porters à connaissance exhaustifs et pertinents. Sans cette information de base, le service Natura 2000 n'est pas en mesure de fournir des notes techniques fondées et d'assurer à terme la préservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du site.

En outre, il est probable que les surfaces boisées non encore cartographiées abritent en leur sein des habitats naturels forestiers rares, pour lesquels le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » posséderait le cas échéant une responsabilité à ce jour sous-évaluée.

Projets d'études cartographiques

Aussi, afin de compléter les données disponibles concernant les habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura », et au vu du montant des subventions allouées, le travail de cartographie des milieux forestiers pourrait être finalisé selon le scénario suivant :

- Tranche 5 (2020-2021) : cartographie de 3 000 ha (coût prévisionnel : 85 000 €)
- Tranche 6 (2021-2022) : cartographie de 3 000 ha (coût prévisionnel : 85 000 €)
- Tranche 7 (2022-2023) : cartographie de 3 000 ha (coût prévisionnel : 85 000 €)

Le Conseil communautaire,

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE du 27 octobre 1997 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.414.1 à L.414.7 et R.414-1 à R.414-29 relatifs à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France,

Vu l'arrêté n°DEVN0650308A du 27 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté n°DEVN0910057A du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » (zone spéciale de conservation),

Vu l'arrêté n°2014-236-0024 du 13 octobre 2014 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » N° FR4301334 et FR4312013,

Vu le compte-rendu du comité de pilotage du 28 janvier 2020 validant les perspectives en matière d'amélioration des connaissances sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » pour l'année 2020, et notamment la poursuite de la cartographie des habitats forestiers (tranche 5 : 3 000 ha),

Vu le budget primitif 2020 prévoyant la dépense relative à la réalisation de la tranche 5 (85 000 €)

Considérant que l'acquisition et l'amélioration des connaissances relatives au site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » constituent une condition indispensable au bon exercice des missions confiées à Terre d'Emeraude Communauté, structure animatrice,

Considérant que la cartographie des milieux forestiers doit être poursuivie et parachevée au plus tôt, afin de donner les moyens au service Natura 2000 de préserver durablement les habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

Considérant l'accord de principe des services de l'Etat de financer sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » une étude « Cartographie des milieux forestiers » en 2020-2021 (tranche 5) à hauteur de 85 000 euros (63% Europe, 37% Etat),

Considérant que la réalisation des tranches 6 et 7 est conditionnée à la confirmation de l'obtention des subventions de l'Europe et de l'Etat, et qu'elles ne seront pas réalisées en l'absence de ces financements,

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

DE POURSUIVRE la cartographie des milieux forestiers engagée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

D'APPROUVER le budget prévisionnel global relatif à l'étude « Cartographie des milieux forestiers » pour un montant de 255 000 euros et le plan de financement 2020-2023 correspondant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Prestations tranche 5	85 000 €	Subvention Europe (63%)	160 650 €
Prestations tranche 6	85 000 €	Subvention Etat (37%)	94 350 €
Prestations tranche 7	85 000 €		
Total	255 000 €	Total	255 000 €

DE DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021 en autorisation de programmation,

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'une tranche ferme (tranche 5 : 3000 ha) et de deux tranches conditionnelles (tranche 6 : 3000 ha / tranche 7 : 3000 ha), dont la condition d'affermissement est l'obtention des subventions correspondantes,

DE SOLLICITER des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire chargé d'une mission spéciale Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 039-200090579-20201217-D_248_2020-DE



Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_248_2020-DE